

## ALTERNATIVE POLICE CFDT

Syndicat professionnel

---

### Rapport du commissaire aux comptes

Conseil syndical d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**ALTERNATIVE POLICE CFTD**

47-49, Avenue Simon Bolivar  
75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CONSEIL SYNDICAL D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres du conseil syndical national,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil syndical national, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat ALTERNATIVE POLICE CFTD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **ALTERNATIVE POLICE CFDT**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2023*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil syndical national.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du syndicat relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau national.

## **ALTERNATIVE POLICE CFDT**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2023*

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**ALTERNATIVE POLICE CFDT**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2023*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Paris, le 22 mai 2024*

Le commissaire aux comptes

**F.-M. RICHARD & Associés**

  
Xavier HUULT-DUPUY

ALTERNATIVE POLICE CFDT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

BILAN ACTIF		Brut au 31/12/2023	Amort. & Provision	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Autres		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres	18 916,53	14 796,54	4 119,99	7 174,23	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations		0,00	0,00	0,00	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de la dotation					
Autres titres immobilisés	50 700,00	0,00	50 700,00	50 700,00	
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>69 616,53</b>	<b>14 796,54</b>	<b>54 819,99</b>	<b>57 874,23</b>	
<b>Stocks</b>					
Matières premières et autres appro.					
Marchandises					
Avances et acomptes versés	8 522,40	0,00	8 522,40	0,00	
<b>Créances :</b>					
Créances usagers et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	31,50	
Autres	3 767,16	0,00	3 767,16	16 166,17	
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	
Disponibilités	47 160,39	0,00	47 160,39	39 912,61	
Charges constatées d'avance	1 766,06	0,00	1 766,06	1 530,39	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>61 216,01</b>	<b>0,00</b>	<b>61 216,01</b>	<b>57 640,67</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Écart de conversion actif					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>130 832,54</b>	<b>14 796,54</b>	<b>116 036,00</b>	<b>115 514,90</b>	
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
<b>BILAN PASSIF</b>					
<b>Fonds syndicaux</b>					
Fonds syndicaux sans droit de reprise					
Écart de réévaluation					70 057,70
Réserves					11 178,60
Report à nouveau					1 170,78
Résultat de l'exercice					273,46
<b>Autres fonds syndicaux</b>					
Fonds syndicaux avec droit de reprise :					
- Apports					
- Legs et donations					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
<b>FONDS SYNDICAUX</b>	<b>82 680,54</b>				<b>81 509,76</b>
Fonds dédiés :					
- Sur subventions de fonctionnement					
- Sur autres ressources					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit					0,00
Emprunts et dettes financières divers					0,00
Concours bancaires courants					0,00
Avances et acomptes reçus					0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					12 418,09
Dettes fiscales et sociales					0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					0,00
Autres dettes					20 937,37
Produits constatés d'avance					2 469,00
<b>DETTES</b>	<b>33 355,46</b>				<b>34 005,14</b>
Écart de conversion passif					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>116 036,00</b>				<b>115 514,90</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>					

0,00

0,00

# ALTERNATIVE POLICE CFDT

Compte de résultat du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

	du 01/01/23 au 31/12/23	du 01/01/22 au 31/12/22
	12 mois	12 mois
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	139 197,92	125 719,00
Prestations	0,00	0,00
Dons	0,00	0,00
Contributions financières	170 100,00	286 600,81
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Autres produits (hors cotisations)	5 650,67	6 293,69
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	0,00	0,00
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
<b>TOTAL I</b>	<b>314 948,59</b>	<b>418 613,50</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	207 139,43	319 314,76
Aides financières	101 392,73	93 618,31
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	421,50
Salaires et traitements	0,00	0,00
Charges sociales	0,00	0,00
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	3 054,24	3 577,06
Dotation aux provisions sur actif circulant	0,00	0,00
Dotation aux provisions pour risques et charges	0,00	0,00
Autres charges	3 448,70	2 108,41
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL II</b>	<b>315 035,10</b>	<b>419 040,04</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-86,51</b>	<b>-426,54</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
<b>Produits financiers :</b>		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières	1 257,29	700,00
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>	<b>1 257,29</b>	<b>700,00</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>1 257,29</b>	<b>700,00</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>1 170,78</b>	<b>273,46</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL VII</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotation aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>316 205,88</b>	<b>419 313,50</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>315 035,10</b>	<b>419 040,04</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>1 170,78</b>	<b>273,46</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 170,78</b>	<b>273,46</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Produits		
Militantisme	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Dons en nature	0,00	0,00
<b>Total produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Charges		
Secours en nature	0,00	0,00
Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00	0,00
Militantisme	0,00	0,00
<b>Total charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT COURANT</b>	<b>1 170,78</b>	<b>273,46</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DES OPERATIONS PLURIANUELLES</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>

**ALTERNATIVE POLICE CFDT**  
**Annexe aux états financiers**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

ALTERNATIVE POLICE CFDT se caractérise pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023 par les données suivantes :

Total du bilan	116 036 €
Produits d'exploitation	314 949 €
Excédent	1 171 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers.

## **1. Activité et faits majeurs de l'exercice**

### **1.1. Activité du syndicat**

Alternative Police est une organisation syndicale jeune, créée le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et affiliée à la CFDT le 14 juin 2016.

Le syndicat est donc toujours dans une phase de développement et d'implantation sur l'ensemble du territoire national qui nécessite des investissements importants humains, matériels et financiers au regard de la couverture géographique des commissariats de police.

### **1.2. Faits majeurs de l'exercice**

2023 a été essentiellement marquée par des remaniements internes suite aux départs de certains cadres (retraites et autres) et la mise en place de nouvelles équipes engendrant ainsi de nombreux frais (déplacements, hôtels, repas, formation).

Mais également par l'élaboration de la future politique syndicale, la réécriture des statuts et du règlement intérieur qui ont été présentés au congrès de fin d'année et qui ont mobilisés une bonne partie du budget.

Malgré une légère baisse des adhésions en début d'année liée aux départs évoqués, l'effort de l'ensemble des militants a permis de terminer l'année avec une hausse des adhésions par rapport à 2022.

## **2. Principes, règles et méthodes comptables**

### **2.1. Présentation des comptes**

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- ✓ le bilan
- ✓ le compte de résultat
- ✓ l'annexe

### **2.2. Principes comptables retenus**

La loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels et des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

ALTERNATIVE POLICE CFDT retient les principes comptables généraux des règlements ANC 2014-03, 2018-06 et CRC 2009-10.

Elle applique notamment les principes comptables suivants :

- ✓ la continuité de l'exploitation
- ✓ la régularité
- ✓ la sincérité
- ✓ le principe de prudence
- ✓ la permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **2.3. Comptabilisation des produits et des charges**

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 du règlement ANC 2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 511-1 et 511-2 dudit règlement.

#### **2.3.1. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations**

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la C.F.D.T.

En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure C.F.D.T. des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

#### **2.3.2. Contributions publiques de financement**

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutives figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

#### **2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- ✓ Matériel de propagande : 5 ans
- ✓ Matériel de bureau et informatique : 3 ans

#### **2.5. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles représentent généralement les placements à long terme réalisés par ALTERNATIVE POLICE CFDT dans le cadre de la gestion de ses réserves financières.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **2.6. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés, dans un compte « produits à recevoir », tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

#### **2.7. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

#### **2.8. Charges constatées d'avance**

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

#### **2.9. Réserves**

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

#### **2.10. Provisions pour risques et charges**

Le montant calculé de la provision pour engagement de retraite d'ALTERNATIVE POLICE CFDT à la clôture de l'exercice est de 0 € car il n'y a pas de salariés.

#### **2.11. Emprunts et dettes financières divers**

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

#### **2.12. Dettes fournisseurs et charges à payer**

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

### **2.13. Dettes fiscales et sociales**

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

ALTERNATIVE POLICE CFDT enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices.

### **2.14. Autres dettes**

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### **2.15. Produits constatés d'avance**

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

### 3. Informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### 3.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Augmentations/Acquisitions	Reclassements	Cessions/Diminutions	Valeurs brutes à la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Logiciels	0	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 917</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 917</b>
Matériel de propagande	5 148				5 148
Matériel informatique	13 769	0	0	0	13 769
Mobilier	0	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>50 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 700</b>
Titres immobilisés	50 700	0	0	0	50 700
Dépôts et cautionnements versés	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>69 617</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>69 617</b>

Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reclassements	Reprises	Amortissements à la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Logiciels	0	0		0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 743</b>	<b>3 054</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 797</b>
Matériel de propagande	1 551	1 030			2 581
Matériel informatique	10 192	2 024		0	12 216
Mobilier	0	0			0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 743</b>	<b>3 054</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 797</b>

#### 3.2. Stocks

Néant

#### 3.3. État des créances

##### 3.3.1. Créances usagers

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

##### 3.3.2. Autres créances

Elles correspondent essentiellement aux produits à recevoir sur cotisations, subventions et remboursements de formations. Aucune provision pour dépréciation n'est constatée.

#### 3.4. Valeurs mobilières de placement

Néant

#### 3.5. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques et de la caisse.

### 3.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 766 €.

### 3.7. Fonds syndicaux

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Réserves	81 237	273		81 510
Résultat 2022	273		273	0
Résultat 2023		1 171		1 171
<b>Situation nette</b>	<b>81 510</b>	<b>1 444</b>	<b>273</b>	<b>82 681</b>

### 3.8. Provisions et dépréciations : Néant

### 3.9. Emprunts et dettes financières divers : Néant

### 3.10. Dettes fournisseurs et charges à payer

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 12 418 € et ont une échéance à moins d'un an.

### 3.11. Dettes fiscales et sociales : Néant

### 3.12. Autres dettes

Elles s'élèvent à 20 937 € à échéance à moins d'un an.

### 3.13. Produits constatés d'avance

Néant.

### 3.14. Ressources annuelles

ALTERNATIVE POLICE CFDT a perçu 214 813 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations reçues	139 198 €	125 719 €
Reversements de cotisations	- 101 393 €	- 93 618 €
Contributions financières	170 100 €	286 601 €
Subventions reçues		- €
Autres produits d'exploitation perçus	5 651 €	6 294 €
Produits financiers perçus	1 257 €	700 €
<b>Total des ressources</b>	<b>214 813 €</b>	<b>325 696 €</b>

### 3.15. Contributions en nature

ALTERNATIVE POLICE CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein d'ALTERNATIVE POLICE CFDT, est renouvelable.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 10,3 équivalents temps plein (ETP) en 2023.

## **4. Autres informations**

### **4.1. Militantisme**

ALTERNATIVE POLICE CFDT ne valorise pas l'action de ses militants car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

### **4.2. Liste des mandats dans les organismes paritaires : Néant**

### **4.3. Effectif à la clôture : Néant**

### **4.4. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus : Néant**

### **4.5. Engagements hors bilan donnés et reçus : Néant**

### **4.6. Engagements de retraite : Néant**

### **4.7. Compte épargne temps : Néant**

### **4.8. Engagements de crédit-bail : Néant**

### **4.9. Honoraires du commissaire aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de la mission de certification des comptes sont de 4 386 euros TTC.

### **4.10. Evènements post clôture**

Néant